Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Martine, tenue le 6 juillet 2021 à 19 h 30, au Centre communautaire Saint-Jean-Baptiste et Desjardins situé au 13, rue Ronaldo-Bélanger à Sainte-Martine, sous la présidence de madame Maude Laberge, mairesse.

Sont présents : Monsieur Richard Laberge

Monsieur Normand Sauvé Madame Carole Cardinal Monsieur Jean-Denis Barbeau

Madame Mélanie Lefort

Est absent: Monsieur Dominic Garceau

Madame Hélène Hamelin, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Ouverture de la séance

Le quorum ayant été constaté,

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Barbeau appuyé par monsieur Normand Sauvé et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la séance soit ouverte à 19 h 32.

Adoptée

2021-07-119: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé appuyé par Madame Carole Cardinal et résolu à l'unanimité des membres présents

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Adoptée

2021-07-120: Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2021

Attendu que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2021 et donnent dispense de lecture;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Richard Laberge appuyé par madame Carole Cardinal et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 juin 2021.

Adoptée

Mot de la mairesse

Chers citoyens, chères citoyennes,

D'abord bienvenue à cette première séance du conseil en présentiel depuis mars 2020. Les membres du conseil et moi sommes particulièrement heureux de vous retrouver ce soir. Nous pouvons maintenant vous accueillir au Centre communautaire en respectant les règles de distanciation. La grandeur de la salle nous permet de recevoir un maximum de 25 personnes incluant les élus et le personnel administratif. Nous trouvions important de pouvoir également vous offrir l'option de regarder la séance à distance. La formule est quelque peu différente que les visioconférences que nous avons tenus au cours de mois passés, mais il est toujours possible de s'inscrire avant 10 h le jour de la séance afin d'obtenir un lien de connexion qui vous permet de suivre la rencontre et de poser vos questions dans le clavardage. Ainsi, pour ceux qui nous regardent à la maison, lors de la période de questions, vous pourrez écrire dans le clavardage YouTube et Mme Caza, la responsable des communications, lira vos commentaires à la suite de ceux émis en salle. Vous pourrez également commenter ma réponse au besoin. Donc bienvenue à tous, c'est un réel plaisir de vous revoir! Une étape de plus vers un retour à la normale.

Les activités estivales sont bien commencées. Nous avons réussi à ouvrir les portes de la piscine municipale malgré le défi de taille que représentait l'enjeu de main d'œuvre pour couvrir toutes les plages horaires. Le camp de jour a débuté hier à l'École Sainte-Martine, les animateurs et animatrices étaient au rendez-vous et bien contents de retrouver les enfants pour les 6 prochaines semaines. Nous sommes conscients que la programmation réduite a pu être un casse-tête pour les parents, mais nous sommes satisfaits que le camp ait pu se déployer malgré les conditions encore difficiles. Les samedis avant-midi de la biblio dans les parcs se poursuivent ce samedi au Parc James-Perrigo, ainsi que le 17 au Parc des Copains. Par la suite, les spectacles ambulants animeront les différents quartiers tous les mercredis d'août à partir de 18 h. Les trajets seront diffusés sur le site Internet et partagés sur la page Facebook. Le 21 juillet prochain, on inaugurera le piano de rue sous le pavillon de la Halte. On invite des pianistes amateurs qui voudraient bien venir jouer un morceau ou deux lors de l'événement. Les enfants du camp de jour contribueront au projet en participant à une activité de médiation culturelle qui permettra d'embellir et de personnaliser le piano. Celui-ci sera laissé sous le pavillon tout l'été pour le bonheur de tous ceux et celles qui voudront bien y pianoter quelques notes. Je vous invite à prendre quelques minutes et à créer votre compte sur le portail citoyen Voilà!, ce qui vous permettra de recevoir par courriel toutes les nouvelles et activités municipales.

J'aimerais vous faire état des développements concernant les projets spéciaux et d'immobilisation prévus pour l'année 2021. Lors de la préparation du budget à l'automne 2020, nous avions misé sur l'amélioration de nos parcs et espaces verts afin d'offrir davantage de lieux propices à la tenue d'activités et au maintien des saines habitudes de vie en contexte de pandémie et de confinement. L'entretien des terrains de balles a été effectué en début de saison et le remplacement des clôtures est prévu pour l'automne afin de permettre aux joueurs de tenir tous leurs matchs pendant la saison. Les travaux d'amélioration du terrain à l'arrière de la bibliothèque sont presque terminés, l'installation de la tourbe est terminée et du mobilier urbain sera aménagé dans les prochains jours complétant ainsi ce projet qui offre maintenant un lieu mieux aménagé afin d'accéder et de profiter de la rivière. Les travaux d'insonorisation de la salle multifonctionnelle du 2e étage de la bibliothèque sont exécutés et permettent des échanges plus agréables, nous pouvons pleinement en profiter depuis que le Musée y a installé son exposition 2021. Les travaux d'aménagement du parc Léo-Myre devraient débuter dans les

prochaines semaines lorsque nous aurons reçu les soumissions pour les travaux d'excavation du sentier. Nous avons également mis en place deux nouveaux blocs sanitaires, un à la Halte de la gare et l'autre au Parc des Copains. Les travaux d'aménagement intérieurs restent à compléter par l'équipe des travaux publics. Le projet conjoint avec la MRC de pavage de l'entrée du Parc des Copains a aussi été réalisé au cours des derniers jours et le paysagement autour du nouveau module de jeux, installé en collaboration avec le CPE Abracadabra, est terminé. L'équipe continue de mettre tous les efforts nécessaires à la réalisation des autres projets d'amélioration des parcs.

Nous aurons, entre autres, l'aménagement du parc à chiens, à réaliser au cours des prochaines semaines. A la suite de rencontres avec un comité de citoyens impliqués et de discussions entre les membres du conseil municipal, nous avons proposé à BMR Uniag Coopérative, la COOP, d'utiliser une partie de leur terrain qui longe la rue de la Gare à l'arrière de la quincaillerie afin d'y implanter le projet. Nous avons remarqué cet emplacement puisqu'il est assez central et à proximité de la piste cyclable, permettant ainsi à un grand nombre de propriétaires de chiens d'y accéder à pied. Les membres du conseil d'administration de la COOP ont rapidement répondu à notre demande et nous ont proposé un prêt tout à fait gratuit au bénéfice des citoyens et citoyennes de Sainte-Martine. Nous sommes donc très enthousiasmés d'adopter ce soir une résolution qui nous permet de signer une entente avec la COOP. Cette entente concerne un terrain représentant une superficie de 5550 mètres carrés mis à la disposition de la Municipalité pour une période de 5 ans, reconduite automatiquement pour 5 ans supplémentaires si les 2 parties le souhaitent. La générosité de la COOP nous permettra d'installer les clôtures, le mobilier urbain, les abreuvoirs et l'éclairage nécessaires à l'aménagement d'un parc à chiens destiné aux Martinois et Martinoises et nous remercions l'organisme de ce beau geste envers la communauté.

Période de questions

Mélanie Parent: Demande d'information sur les travaux au pont du Rang Saint-Joseph. R: Nous sommes en attente d'informations de la part du MTQ.

<u>2021-07-121</u>: Tour du Silence du Suroit – Autorisation de passage sur le territoire de la Municipalité

Attendu que l'organisation du Tour du Silence du Suroit demande l'autorisation de passer à vélo en groupe dans les rues de la Municipalité, le 15 septembre 2021;

Attendu que le convoi sera escorté par des véhicules de la Sûreté du Québec et par l'équipe des policiers à vélo de la Ville de Châteauguay;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Barbeau appuyé par madame Carole Cardinal et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser la demande de passage du Tour du Silence du Suroit sur le territoire de la Municipalité le 15 septembre 2021.

De demander aux organisateurs du Tour du Silence du Suroit de prendre les mesures nécessaires pour la mise en place d'une logistique adéquate et efficace.

Madame Mélanie Lefort se retire de son siège de conseillère.

2021-07-122 : Autorisation de signature – Contrat de prêt à usage avec BMR Uniag Coopérative pour un parc à chiens

Attendu que la Municipalité a un projet d'aménagement d'un parc à chiens, tel qu'inscrit au Programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023;

Attendu que BMR Uniag Coopérative a généreusement consenti à prêter un terrain à titre gratuit pour l'aménagement d'un parc à chiens;

En conséquence,

Il est proposé par madame Carole Cardinal appuyé par monsieur Richard Laberge et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser madame Maude Laberge, mairesse et madame Hélène Hamelin, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat de prêt à usage entre la Municipalité de Sainte-Martine et BMR Uniag Coopérative.

Adoptée

Madame Mélanie Lefort réintègre son siège de conseillère.

<u>2021-07-123</u>: Mandat à l'Union des municipalités du Québec — Appel d'offres <u>CH-2022204</u> — Achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux

Attendu que la Municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de quatre (4) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Sulfate d'aluminium, Sulfate ferrique, Chlore gazeux et Hydroxyde de sodium;

Attendu que l'article 14.7.1 du Code municipal:

- permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujetti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Martine désire participer à cet achat regroupé pour se procurer du sulfate ferrique dans les quantités nécessaires pour ses activités des années 2022, 2023 et 2024;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau et résolu à l'unanimité des membres présents Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long.

Que la Municipalité confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20222024 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) couvrant la période du 1^{er} janvier 2022 au le 31 décembre 2024 et visant l'achat de sulfate ferrique nécessaires aux activités de notre organisation municipale.

Que la Municipalité confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises en ligne à la date fixée.

Que la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats d'une durée de deux (2) ans, plus une (1) année supplémentaire en option, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable.

Que la Municipalité confie à l'UMQ la décision de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat.

Que si l'UMQ adjuge un contrat, s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.

Que la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1.6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3.5% pour les celles non membres de l'UMQ.

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée

<u>2021-07-124</u>: Adjudication de contrat — Appel d'offres public sur SEAO numéro 2021-007 — Fourniture d'une pelle mécanique sur roues

Attendu que la Municipalité de Sainte-Martine a procédé par appel d'offres public sur SEAO pour la fourniture d'une pelle mécanique sur roues;

Attendu que la Municipalité a reçu l'offre suivante (avant taxes):

Soumissionnaires	Prix
Bossé Québec inc.	287 500,00 \$

En conséquence,

Il est proposé par madame Carole Cardinal appuyé monsieur Normand Sauvé et résolu à l'unanimité des membres présents **D'**octroyer à la compagnie Bossé Québec inc. seul soumissionnaire conforme pour la fourniture d'une pelle sur roues, pour un montant de 287 500 \$, et ce conditionnel à l'approbation du Règlement d'emprunt numéro 2021-389 par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire « 22-02-159-725 ».

La directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour assumer cette dépense.

Adoptée

2021-07-125: Promesse d'achat – Lot 6061643

Attendu que la Municipalité désire acquérir le lot 6 061 643 afin d'agrandir et de sécuriser ses réservoirs d'eau potable;

Attendu que suite à des discussions avec le propriétaire du lot 6 061 643, la Municipalité et le citoyen sont arrivés à une entente;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé appuyé par monsieur Richard Laberge et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité autorise madame Maude Laberge, mairesse et madame Hélène Hamelin, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'entente de promesse d'achat.

Que la Municipalité accepte de défrayer les frais notariés et les coûts d'arpentage.

Que la signature de l'acte de vente est conditionnelle à l'approbation du Règlement d'emprunt numéro 2021-388 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée

2021-07-126: Réalisation complète de l'objet des règlements (Annulation des soldes résiduaires)

Attendu que la Municipalité de Sainte-Martine a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe A, selon ce qui y était prévu;

Attendu qu'une partie de ces règlements a été financés de façon permanente;

Attendu qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

Attendu qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe A pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt

et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par madame Mélanie Lefort appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Sainte-Martine modifie les règlements identifiés à l'annexe A de la façon suivante :

- 1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
- 2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
- 3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

Que la Municipalité de Sainte-Martine informe le ministère des Affaires municipales et de l'habittion que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe

Que la Municipalité de Sainte-Martine demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaires mentionnés à l'annexe.

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'habitation.

Adoptée

2021-07-127: Appropriation d'une somme d'argent provenant du surplus pour l'aménagement des parcs

Attendu que la Municipalité désire réaliser divers travaux d'amélioration dans ses parcs;

Attendu que le coût des travaux se détaille comme suit :

PROJET	DESCRIPTION DES TRAVAUX	FINANCEMENT
Projet 2021-051 Parc Paul Léveillé	Refaire le sentier	4 000 \$
Projet 2021-053 Parc des merisiers	Pavage d'une entrée du parc	19 000 \$
Projet 2021-054 Parc James-Perrigo	Aménagement de l'espace pour la plaque du 175° et plan d'aménagement du parc	20 000 \$

Sainte-Martine, le 6 juillet 2021

Projet 2021-055 Parc à chiens	Aménagement	30 000 \$
Projet 2020-065 Amélioration derrière la bibliothèque	Faire la réfection du stationnement et aménagement paysager	30 000 \$
	TOTAL	103 000 \$

En conséquence,

Il est proposé par madame Carole Cardinal appuyé par monsieur Richard Laberge et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Sainte-Martine s'approprie une somme de 103 000 \$ à même le surplus pour l'aménagement des parcs.

Adoptée

2021-07-128: Cautionnement - Centre Sportif Régional des Copains

Attendu que le Centre Sportif Régional des Copains doit fournir un cautionnement de 25 000 \$ à l'Office de la protection du consommateur afin de continuer à exploiter son centre de conditionnement physique;

Attendu que cette caution sera réalisée par le biais d'une police d'assurance d'une valeur de 25 000 \$ dont les frais annuels seront assumés par le Centre Sportif Régional des Copains;

Attendu que dans la police d'assurance, un garant est exigé;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Richard Laberge appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Sainte-Martine se porte garant en faveur du Centre Sportif Régional des Copains pour la police d'assurance d'un montant de 25 000 \$, cautionnement exigé par l'Office de la protection du consommateur pour l'exploitation du centre de conditionnement physique.

Que madame Maude Laberge, mairesse, et madame Hélène Hamelin, directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Martine les documents afférents.

Que le Centre Sportif Régional des Copains remet à la Municipalité chaque année une preuve du maintien de la police d'assurance et du paiement des frais reliés à la police d'assurance.

Adoptée

<u>Avis de motion</u> est donné par madame Maude Laberge, mairesse, à l'effet que sera adopté ultérieurement le Règlement numéro 2021-398 abrogeant le Règlement d'emprunt 2017-314 décrétant une dépense et un emprunt de 95 000 \$ pour la mise à jour du Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites

d'eau potable et d'égout et la réalisation d'une analyse du réseau d'approvisionnement et de distribution de l'eau potable.

2021-07-129: Adoption du Règlement numéro 2021-394 modifiant le Règlement numéro 2018-327 sur les conditions et avantages des employés cadres, professionnels et cols blancs de la Municipalité de Sainte-Martine

Attendu les changements au niveau du personnel acceptés depuis le début de l'année;

Attendu que des modifications sont requises quant à la qualification des postes et des groupes de traitement;

En conséquence,

Il est proposé par madame Carole Cardinal appuyé monsieur Normand Sauvé et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le Règlement numéro 2021-394 modifiant le Règlement numéro 2018-327 sur les conditions et avantages des employés cadres, professionnels et cols blancs de la Municipalité de Sainte-Martine.

Adoptée

2021-07-130 : Adoption du Règlement numéro 2021-395 modifiant le Règlement numéro 2019-355 relatif à la bibliothèque

Attendu que l'abolition des frais de retard prend de plus en plus d'ampleur après des bibliothèques publiques du Québec;

Attendu que le conseil municipal veut abolir les frais de retard à la bibliothèque;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé appuyé madame Mélanie Lefort et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le Règlement numéro 2021-395 modifiant le Règlement numéro 2019-355 relatif à la bibliothèque.

Adoptée

2021-07-131: Adoption du Règlement numéro 2021-396 modifiant le Règlement numéro 2020-381 sur la tarification

Attendu que l'abolition des frais de retard prend de plus en plus d'ampleur après des bibliothèques publiques du Québec;

Attendu que le conseil municipal veut abolir les frais de retard à la bibliothèque;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Richard Laberge appuyé madame Mélanie Lefort et résolu à l'unanimité des membres présents **D**'adopter le Règlement numéro 2021-396 modifiant le Règlement numéro 2020-381 sur la tarification.

Adoptée

2021-07-132: Modification au contrat de travail du Directeur du Service de sécurité incendie

Attendu la résolution numéro 2020-01-010 : Embauche d'un directeur au sein du Service de sécurité incendie;

Attendu qu'il y a lieu de modifier le contrat de travail de Monsieur Dubuc;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Barbeau appuyé madame Carole Cardinal et résolu à l'unanimité des membres présents

Que madame Maude Laberge, mairesse et madame Hélène Hamelin, directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisées à signer l'addenda 1 du contrat de travail du directeur du Service de sécurité incendie.

Adoptée

Dépôt du rapport des déboursés – juin 2021

Conformément aux articles 176.5 et 961.1 du *Code municipal du Québec* et à l'article 19 du Règlement numéro 2017-302 sur la délégation de pouvoirs, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil municipal le rapport des déboursés effectués et autorisés en vertu dudit Règlement pour le mois de juin 2021, au montant de **790 849,58 \$** pour les déboursés et au montant de **92 649,11 \$** pour les salaires, pour un montant total de **883 498,69 \$**

La minute des conseillers

Madame Carole Cardinal : c'est l'été, profitez de nos parcs.

Monsieur Jean-Denis Barbeau : plusieurs activités à la bibliothèque, dont la visite du Musée qui est maintenant ouvert.

Madame Mélanie Lefort : le Club de lecture dans les parcs est une activité très plaisante, venez y participer.

Période de questions

Monsieur Luc Deschamps: commentaire sur le fait que les gens de l'extérieur ne paient pas pour utiliser la descente de bateau derrière la bibliothèque et monopolisent l'espace. Un tarif devrait leur être chargé.

Monsieur Steve Deschamps : suggestion d'engager des étudiants pour contrôler les résidents et non-résidents pour la descente de bateau. Il demande aussi la possibilité d'installer le quai à la mi-mai.

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Barbeau appuyé par monsieur Normand Sauvé et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la séance soit levée à 20 h 16.	
Maude Laberge Mairesse	Hélène Hamelin Directrice générale Secrétaire-trésorière

Annexe A

Annexe du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire concernant les Règlements d'emprunts de la Municipalité de Sainte-Martine

Ministère des Affices municipales et de l'Occupation du territoire Québec 🖘 🗈	0 0 0 0		ML	Al ınicipalité	ANNEXE Municipalité de Sainte-Martine	lartine				
	Décession	7	Montont de le	Monton		A	Appropriation			Soldes
No du règlement	Depense révisée*	Emprunt révisé*	dépense réelle**	Montant financé **	Fonds général	Subvention	Promoteurs	Paiement comptant	Autres	résiduaires à annuler*
2003-57	69 872 \$	69 872 \$	65 207 \$	65 207 \$						4 665 \$
2006-93	1 600 000 \$	1 600 000 \$	1 453 000 \$	1 453 000 \$						147 000 \$
2008-131	\$ 085 085	\$ 089 089	\$ 000 044	440 000 \$						\$ 029 06
2008-132	\$ 000 088	\$ 000 088	\$ 000 \$	285 600 \$						44 400 \$
2008-135	442 550 \$	442 550 \$	\$ 000 688	\$ 000 688						\$ 22 220 \$
2009-136	130 000 \$	130 000 \$	113 300 \$	113 300 \$						16 700 \$
2010-154	\$ 000 022	645 000 \$	\$ 009 689	\$ 005 689						\$ 200 \$
2012-207	270 000 \$	270 000 \$	\$ 300 \$	226 300 \$						43 700 \$
2015-266	694 773 \$	524 878 \$	325 200 \$	213 900 \$		\$ 000 \$9		46 300 \$		310 978 \$
2016-292	920 000 \$	693 440 \$	\$ 829 98	\$ 890 069		276 560 \$				103 372 \$
2017-295	260 346 \$	260 346 \$	\$ 205 867 \$	205 867 \$						54 479 \$
2019-354	184 800 \$	184 800 \$	166 451 \$	166 451 \$						18 349 \$
2020-365	376 400 \$	376 400 \$	306 810 \$	306 810 \$						\$ 065 69
										\$ -
										٠
										\$
										\$ -
										\$ -
										\$ -
* Donnée disponible sur la liste des soldes à financer dans STEFE	le sur la liste des	soldes à finance	r dans STEFE							
** Si le montant de l'emprunt qui a été financé de façon permanente est supérieur au montant de la dépense réelle, la municipalité ne peut réduire le montant de la dépense	'emprunt qui a éte	é financé de faço	on permanente est s	s upérieur au moi	ntant de la dépens€	e réelle, la munit	cipalité ne peut ı	éduire le monta	int de la dépens	Q.
et de l'emprunt er	n deça du montar	nt de l'emprunt îir	et de l'emprunt en deça du montant de l'emprunt innance de raçon permanente.	nanente.			Total doe coldee récidinaire à annuler	rácidusirac à an	_	067.813.¢
Commentaires:							i ordi des soldes	residualies a all		
. ,										
A4 A A4 CT 2017										